

MAIRIE DE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
24 MARS 2016
"ARRIVEE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE**

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **11 Mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de
Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
sous la présidence de Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07 Mars 2016
Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE DUCOGNON

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

POUVOIRS : Alain CLOITRE à Philippe BOCHARD

OBJET : Transfert de compétence « Ski Alpin et Remontées Mécaniques » à la Communauté de Communes Cœur Chartreuse.



EXPOSE

L'application de la loi NOTRe a conduit le préfet dans le SDCI de l'Isère, à proposer la dissolution de 50 syndicats sur 200 dont le SIVU Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet. Lors du conseil communautaire informel de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) du 4 février 2016, le préfet, par l'intermédiaire de son secrétaire général, a confirmé sa volonté de dissoudre le SIVU du site alpin Saint Pierre de Chartreuse – le Planolet, et a souhaité que la compétence « ski alpin et remontées mécaniques » soit transférée à la CCCC.

DELIBERATION

Après discussion sur le devenir du domaine skiable de la station, le conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse, par 14 voix « pour » et une voix « contre » :

- donne son accord pour le transfert de la compétence "ski alpin et remontées mécaniques", à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.
- Par la présente délibération, le conseil municipal souhaite aussi formuler cinq points stratégiques pour le devenir du domaine skiable :
 - ✓ Inscrire la station-village de Saint Pierre de Chartreuse au sein d'une offre neige Massif et poursuivre le développement d'une offre touristique quatre saisons en adéquation avec le positionnement de la destination Chartreuse,
 - ✓ Privilégier un positionnement de station-village : connexion téléportée centre-village/domaine skiable,
 - ✓ Rééquilibrer l'exploitation du domaine skiable,
 - ✓ Privilégier les moyens de communication et commercialisation nécessaires pour pérenniser l'activité,
 - ✓ Libérer les marges d'investissement nécessaires pour l'exploitation du domaine skiable.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en Préfecture, sa
publication ou notification le
16/03/2016

Le Maire,
Yves GUERPILLON

